

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-cinq le 3 septembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2025

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE– Alain DALMAZZO – Bernard VINQUOY - Marie-Christine LARTIGAU - Pauline PAUTHIER – Fanny FULLOY

Absents : Bernard AUGÉARD (procuration à Jacques BIDALUN) - Bernard ESCHENBRENNER (procuration à Alain PONTENS) – Emilie ENNELIN (procuration à Alain DALMAZZO) - Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) - Claudine PERTUISOT (procuration à Fanny FULLOY)

Secrétaire : Jacques BIDALUN

D/ 56-09-25 Avis sur le projet de permis de construire d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – SAS Pure Salmon France

La ressource première de la commune est, et restera, le tourisme, mais un élu responsable ne peut pas rester insensible aux opportunités qui pourraient se présenter.

Constat :

- Fermeture d'une classe à la précédente rentrée scolaire
- Fermeture des douanes
- Fermeture de la gendarmerie
- Infrastructures sportives en très bon état, mais pas de pratiquants
- Suppression de la poste
- Le village ne vit que 3 mois par an

Nous sommes obligés, dans la perspective d'un espoir de développement économique, de porter un intérêt au projet de ferme aquacole.

Cette délibération sera jointe au dossier d'enquête publique, qui se tiendra dans les semaines à venir (date non communiquée par les services de l'Etat à ce jour).

- Une précision par rapport à la **production** des 10.000 tonnes de saumons : on peut supposer qu'il s'agit de la production maximum à atteindre in fine. Nous souhaitons avoir des précisions sur le projet.

- **L'eau**

Il est indiqué que malgré le nombre de forages prévus, la masse d'eau resterait stable, la source serait préservée. Comment pouvons-nous en être sûr ?

- **Les déchets, les rejets** demeurent une méfiance chez nos administrés. Comment sera assuré le transfert des déchets ? Comment seront-ils valorisés ?

Quelques précisions supplémentaires : une inquiétude majeure sur l'incidence des rejets d'eau sur l'estuaire. La qualité des eaux de baignade risque-t-elle d'être altérée ? A démontrer.

- **Les transports** : dans son intervention au bureau des maires le 17 juillet dernier, le Président Général du Grand Port Maritime de Bordeaux a bien précisé : tant que le problème des transports ne serait pas réglé, il n'y aura pas d'activité.

Régler le problème des transports est essentiel. Aucun camion ne traverse le village, doublement de la voie ferrée, utiliser le fleuve.

- **L'environnement** : c'est une question sur laquelle nous serons légitimement exigeants. En cas de problème dans un bassin, un bassin restera toujours disponible pour isoler les poissons porteurs de maladie.
- En ce qui concerne **la formation et l'emploi**, sur l'ensemble du territoire et sur les territoires voisins, y compris sur le pays royannais, cette question semble traitée d'une manière satisfaisante, il n'en est pas de même pour l'hébergement, dans la mesure où, à l'heure actuelle on ne peut investir dans l'incertitude...
- **Parmi les enjeux d'intérêt public : le bien-être animal par l'utilisation de procédés respectueux de l'animal (électronarcose)**
- **Questions subsidiaires** : quel revenu pour la commune, la communauté de commune, le département, et enfin nous donner des dates pour la réalisation du projet.

En tout état de cause, l'Etat, à savoir M. le Préfet, sera amené à se positionner, après avoir recueilli l'avis des PPA, de ses divers services et du commissaire enquêteur.

Après avoir pris connaissance du dossier de permis de construire, le Conseil Municipal décide de maintenir la formulation du rapport présenté le 1^{er} septembre, rapport qui devient délibération soumis au vote ce soir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité :

- 13 voix POUR (Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS — Alain DALMAZZO – Bernard AUGÉARD - Bernard ESCHENBRENNER - Bernard VINQUOY - Emilie ENNELIN - Claudine PERTUISOT - Magali EYQUEM - Marie-Christine LARTIGAU– Fanny FULLOY)
- 2 voix CONTRE (Pauline PAUTHIER - Adèle COSTE)

Emet un avis **FAVORABLE** au permis de construire d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) – SAS Pure Salmon France

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Jacques BIDLUN

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
en date du

04 SEP. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-cinq le 3 septembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers votants : 15

Nombre de Conseillers présents : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 août 2025

Présents : Jacques BIDLUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Adèle COSTE – Alain DALMAZZO – Bernard VINQUOY - Marie-Christine LARTIGAU - Pauline PAUTHIER – Fanny FULLOY

Absents : Bernard AUGÉARD (procuration à Jacques BIDLUN) - Bernard ESCHENBRENNER (procuration à Alain PONTENS) – Emilie ENNELIN (procuration à Alain DALMAZZO) - Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) - Claudine PERTUISOT (procuration à Fanny FULLOY)

Secrétaire : Jacques BIDLUN

D/57-09-25 Avis sur le projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque – EDF Energies Renouvelables

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque sur les terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), sur une zone constituée de remblais et des prés salés. C'est une zone qui, jadis, servait de stockage d'hydrocarbures ; encore quelques vestiges de l'activité passée.

Le site prévu est à proximité de l'ancien port aux huîtres, ce qui nécessite une attention particulière de notre part. Cependant, la dimension des panneaux solaires nous assure une bonne intégration du parc dans le paysage.

Site sensible, tant sur le plan faunistique que floristique, il faudra parfaire par des plantations de haies en harmonie avec la végétation locale.

Pour avoir été sur le site avec le porteur de projet, accompagné par le GPMB, il nous a été confirmé que des mesures d'évitement et de conservation seront prises et par ailleurs, « les risques de destruction ou de dérangement » seront limités : le démarrage des travaux sera engagé sur des périodes réduisant ces risques.

Quelle pourrait être l'utilisation des couloirs sous les panneaux solaires ? Un plus pour certaines cultures ? Compte tenu du caractère humide de la zone que nous avons pu constater, ne peut-on pas réfléchir à une agriculture adaptée (moutons) ?

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET un avis **FAVORABLE** au permis de construire d'une centrale photovoltaïque – EDF Energies Renouvelables

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jacques BIDLUN



Le secrétaire

Jacques BIDLUN

Accusé de réception
de la Sous-Prefecture
en date du

04 SEP. 2025

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 05 septembre 2025

